PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 novembre 2026 à 20 h à la salle communautaire située au 3, 9e Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, madame Mylène Parent et la trésorière madame Mélanie Blondeau assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire souhaite la bienvenue aux gens présents.

2026-11-210
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2026-11-211
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19) et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Valérie Loiselle,** il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026.

2026-11-212
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2026 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19) et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes,** il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2026.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2026-11-213
Demande de gratuité – Bingo

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution des Filles d'Isabelle du cercle Madame Daveluy concernant la tenue d'un Bingo au bénéfice de la Fondation des maladies du cœur;

Version non-officielle

bénéfice pour la Fondation des maladies du cœur organisé par Les Filles d'Isabelle

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est sensible à cette cause et désire offrir son appui à l'organisme;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'offrir un rabais équivalent à la gratuité de la location de la salle communautaire le 20 février 2027 ainsi que d'une cafetière à l'organisme « Les Filles d'Isabelle » pour la tenue du Bingo bénéfice pour la Fondation des maladies du cœur.

Impact sonore de l'Autoroute 20 - Suivi

Dépôt d'une lettre de madame Francine Deschesnes concernant le suivi de sa demande concernant l'impact sonore de l'Autoroute 20 sur la santé des résidents du Lac-à-la-Truite. Le conseil prend acte et la directrice générale donnera suite à madame Deschesnes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2026-11-214
Listes des comptes à payer – Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 2 novembre 2026 de la Ville de Daveluyville totalisant **497 398,26 $**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Blondeau, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C 19);

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher,** il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des comptes au 2 novembre 2026 de la Ville de Daveluyville totalisant 497 398,26 $.

2026-11-215
Annulation des soldes résiduaires de règlements d'emprunt à la suite de l'obtention d'aides financières supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a entièrement réalisé les objets des règlements d'emprunt numéros 55, 62, 73 et 86, selon les coûts prévus initialement;

CONSIDÉRANT QU'une partie des montants des emprunts autorisés par lesdits règlements a été financée de façon permanente, soit :

- Règlement numéro 55 : 1 857 635 $;
- Règlement numéro 62 : 3 466 975 $;
- Règlement numéro 73 : 1 575 596 $;
- Règlement numéro 86 : 218 800 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a bénéficié d'aides financières supérieures aux montants initialement prévus pour la réalisation des projets concernés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire approprier les sommes supplémentaires provenant de ces aides financières versées comptant afin de payer une partie des dépenses prévues auxdits règlements;

CONSIDÉRANT QU'il existe des soldes non contractés des emprunts approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit :

- Règlement numéro 55 : 362 576 $;
- Règlement numéro 62 : 622 582 $;
- Règlement numéro 73 : 1 002 404 $;
- Règlement numéro 86 : 436 300 $;

Version non-officielle

CONSIDÉRANT QUE ces soldes résiduaires totalisent 2 423 862 $ et ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt concernés afin de préciser le financement des dépenses;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** les montants des emprunts autorisés soient réduits comme suit :

  - Règlement numéro 55 : de 2 220 211 $ à 1 857 635 $, soit une réduction de 362 576 $;
  - Règlement numéro 62 : de 4 089 557 $ à 3 466 975 $, soit une réduction de 622 582 $;
  - Règlement numéro 73 : de 2 578 000 $ à 1 575 596 $, soit une réduction de 1 002 404 $;
  - Règlement numéro 86 : de 655 100 $ à 218 800 $, soit une réduction de 436 300 $;

- **QUE** la Ville de Daveluyville approprie les sommes provenant des aides financières supplémentaires afin de payer une partie des dépenses prévues aux règlements d'emprunt concernés, soit :

  - Règlement numéro 55 : 362 576 $;
  - Règlement numéro 62 : 622 582 $;
  - Règlement numéro 73 : 1 002 404 $;
  - Règlement numéro 86 : 436 300 $;

- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2026-11-216
Annulation des soldes résiduaires de règlements d'emprunt financés à même le fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a adopté les règlements d'emprunt numéros 2025-147, 2025-148, 32, 34 et 43 afin de pourvoir au financement de différents projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les objets desdits règlements ont été entièrement réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses relatives à la réalisation de ces projets ont été financées, en tout ou en partie, à même le fonds de roulement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les règlements concernés présentent les soldes résiduaires à financer suivants :

- Règlement numéro 2025-147 : 95 200 $;
- Règlement numéro 2025-148 : 90 $;
- Règlement numéro 32 : 88 000 $;
- Règlement numéro 34 : 100 000 $;
- Règlement numéro 43 : 200 000 $;

CONSIDÉRANT QUE ces soldes résiduaires totalisent une somme de 483 290 $;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à la réalisation des projets concernés ont été pourvues à même le fonds de roulement et que les soldes résiduaires des emprunts autorisés ne sont plus requis pour leur financement;

Version non-officielle

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt concernés afin de préciser les sources de financement des dépenses et de réduire les montants des emprunts autorisés;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Valérie Loiselle,** il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal autorise la réduction des montants des emprunts prévus aux règlements concernés comme suit :

  - Règlement numéro 2025-147 : de 95 200 $ à 0 $, soit une réduction de 95 200 $;
  - Règlement numéro 2025-148 : de 283 290 $ à 283 200 $, soit une réduction de 90 $;
  - Règlement numéro 32 : de 88 000 $ à 0 $, soit une réduction de 88 000 $;
  - Règlement numéro 34 : de 100 000 $ à 0 $, soit une réduction de 100 000 $;
  - Règlement numéro 43 : de 200 000 $ à 0 $, soit une réduction de 200 000 $;

- **QUE** le conseil municipal confirme que les dépenses relatives aux projets concernés ont été financées à même le fonds de roulement de la Ville, selon les montants réellement affectés à chacun des projets;

- **QUE** le conseil municipal autorise l'annulation des soldes résiduaires à financer desdits règlements, pour un montant total de 483 290 $;

- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2026-11-217
Calendrier des séances du conseil pour l'année 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune ;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher,** il est résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'exercice 2027, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 20 h à la salle communautaire située au 3, 9e Avenue à Daveluyville :

11 janvier 2027	1er février 2027
8 mars 2027	5 avril 2027
3 mai 2027	7 juin 2027
5 juillet 2027	16 août 2027
13 septembre 2027	4 octobre 2027
1er novembre 2027	6 décembre 2027

États comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 et prévisions des revenus et dépenses au 31 décembre 2026

Dépôt d'un rapport de madame Mélanie Blondeau, trésorière, concernant les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses de la Ville pour la période terminée le 30 septembre 2026 ainsi que des prévisions des revenus et des dépenses au 31 décembre 2026. Le tout est déposé conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Version non-officielle

2026-11-218
Nomination du maire suppléant

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Carole-Anne Provencher à titre de mairesse suppléante de la Ville de Daveluyville jusqu'au 31 décembre 2027.

2026-11-219
Nomination du substitut de la mairesse suppléante lors des séances du conseil de la M.R.C. d'Arthabaska

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher,** il est résolu à l'unanimité des membres présents de désigner monsieur Alain Raymond à titre de substitut de la mairesse suppléante au sein du Conseil de la M.R.C. d'Arthabaska jusqu'au 31 décembre 2027.

2026-11-220
Offre de services juridiques année 2027

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'**adhérer au forfait illimité de consultations téléphoniques incluant la lecture des procès-verbaux pour l'année 2027 au montant de 1 000 $, taxes en sus de DHC Avocats;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2026-11-221
Représentants pour les comités 2027

Le maire dépose la liste des responsables des principaux comités en fonction, effective du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2026.

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste révisée des représentants des principaux comités, laquelle est modifiée de la façon suivante :

- Remplacer monsieur Mathieu Allard par madame Valérie Loiselle à titre de représentante substitut de la Ville de Daveluyville au sein du conseil d'administration de la SADC de Nicolet-Bécancour.

Les nominations prévues à la présente résolution sont valides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

Brunch des 2 maires

Le brunch des 2 maires se déroulera le dimanche 29 novembre prochain à la salle communautaire de Daveluyville. Le coût en prévente est de 13 $ pour les 13 ans et plus, plus une denrée non périssable. Le coût à la porte est de 15 $ pour les 13 ans et plus, plus une denrée non périssable et de 7 $ pour les enfants de 3 ans à 12 ans. L'entrée est gratuite pour les enfants de 2 ans et moins. Les profits réalisés lors du brunch des 2 maires ainsi que les denrées non périssables amassées seront redistribués aux familles dans le besoin par le biais du Partage Alimentaire de Daveluyville.

2026-11-222
Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT les avantages reliés à l'adhésion de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la FQM pour l'année 2027 au montant de 1 886,13 $, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Version non-officielle

2026-11-223
Appui aux services jeunesse Partenaires 12-18

CONSIDÉRANT l'offre de services de Partenaires 12-18 envers les adolescents de la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services répond à des besoins;

CONSIDÉRANT l'engagement de Partenaires 12-18 à nous fournir les rapports requis pour nous assurer de la bonne utilisation et de la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT QUE Partenaires 12-18 travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les ressources locales;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Nadia Leclerc,** il est résolu à l'unanimité des membres présents:

- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita » de 3,00 $, soit 7 437,00 $ pour l'année 2027 afin de recevoir les services d'accompagnement et de formations jeunesse de Partenaires 12-18;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2026-11-224
Appui à la Grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT QUE la onzième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 16 au 22 novembre 2026 sous le thème « Un grand Québec commence petit », afin de rappeler que l'avenir du Québec se construit dès les premières années de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Favoriser la mise en place de conditions optimales au développement et au bien-être des tout-petits et de leur famille;
- Mettre de l'avant l'importance de l'égalité des chances afin que chaque tout-petit puisse développer son plein potentiel.

CONSIDÉRANT QUE le développement des tout-petits repose sur une responsabilité collective et nécessite la collaboration des familles, des communautés, des organismes, des institutions, des gouvernements et des acteurs de tous les secteurs de la société;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, sont au cœur de la vie quotidienne des familles et peuvent contribuer concrètement à créer des milieux de vie favorables aux tout-petits et à leur famille, notamment par leurs politiques, leurs services, leur aménagement du territoire et leur soutien aux initiatives de la communauté;

RÉSOLUTION
Sur proposition du maire, **monsieur Mathieu Allard**, il est résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 16 au 22 novembre 2026 comme la Grande semaine des tout-petits, à l'occasion de la 11e édition, qui se déroule cette année sous le thème : « Un grand Québec commence petit » et d'inviter la population et les acteurs de la communauté à se mobiliser en faveur du développement, du bien-être et de l'égalité des chances pour tous les tout-petits.

2026-11-225
Bail pour l'immeuble du

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est propriétaire de l'immeuble situé au 634 rue Principale à Daveluyville;

Version non-officielle

634, rue Principale

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le loyer commercial du 634, rue Principale soit fixé à 376 $ par mois pour les baux d'une durée de trois (3) mois, incluant l'électricité et l'entretien, et ce, à compter du 1er avril 2027.
- **D'**autoriser la directrice générale à signer les documents se rattachant au loyer du 634, rue Principale.

2026-11-226
Aide financière 2027 – Carrefour des générations

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des générations est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contrer l'isolement et la pauvreté tant sociale, psychologique, physique que monétaire aux personnes résidant sur le territoire de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la contribution financière pour l'année 2027 se chiffre à 5$ par citoyen, pour un total de 12 395$. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

2026-11-227
Aménagement d'un pôle multimodal par la MRC d'Arthabaska – Dépôt du projet et signature d'une entente

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska s'est dotée d'un plan de mobilité durable, lequel prévoit des actions de soutien aux municipalités en matière d'aménagement favorable à la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la planification et du développement du transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'intention d'utiliser certains terrains appartenant à la Ville de Daveluyville pour l'implantation et l'exploitation d'un pôle multimodal comprenant des infrastructures de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite utiliser ces terrains afin d'assurer l'exploitation locale de ces infrastructures au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville accepte d'assumer la gestion, l'entretien et la surveillance de ces espaces en contrepartie de l'octroi d'un droit d'occupation de longue durée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accepte d'assumer les frais d'aménagement et d'assurance liés aux pôles d'aménagements multimodaux;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet d'entente entre la MRC d'Arthabaska et la Ville de Daveluyville encadrant les obligations des deux parties et les aménagements prévus en fonction du ou des sites sélectionnés;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil de la Ville de Daveluyville appuie le projet d'aménagement d'un pôle multimodal (et d'un abribus) sur son territoire;
- **QUE** la directrice générale soit autorisée au nom de la Ville de Daveluyville, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution, y compris l'entente à intervenir avec la MRC d'Arthabaska.

Version non-officielle

2026-11-228
Proclamation de la Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles à un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité des membres présents:

- **QUE** la Ville de Daveluyville reconnaisse le 5 décembre 2026 comme étant la Journée internationale des bénévoles;
- **QUE** la Ville de Daveluyville profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

2026-11-229
Programme de supplément au loyer du Québec (PSLQ) – Engagement financier de la Ville de Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a adopté, le 6 juillet 2026, la résolution numéro 2026-07-142 confirmant sa participation au Programme de supplément au loyer du Québec (PSLQ) pour l'attribution de quatre (4) logements sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) exige que la Ville confirme, par résolution, son engagement à contribuer financièrement à hauteur de 10 % du coût du supplément au loyer dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville souhaite maintenir sa participation au programme afin de favoriser l'accès à des logements abordables pour les ménages admissibles de son territoire;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la Ville de Daveluyville confirme son engagement à assumer une contribution financière équivalant à dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer pour les quatre (4) logements attribués dans le cadre du Programme de supplément au loyer du Québec (PSLQ);
- **QUE** le présent engagement financier soit pris conformément aux modalités et aux conditions applicables du programme établies par la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- **QUE** la présente résolution complète la résolution numéro 2026-07-142, laquelle demeure en vigueur à tous autres égards;
- **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Daveluyville, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

2026-11-230
Proposition Carange Solutions – Formation et

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville souhaite favoriser le développement des compétences de son personnel et optimiser ses pratiques administratives;

Version non-officielle

Adhésion à la plateforme Munia

CONSIDÉRANT QUE la plateforme Munia offre des outils et des ressources destinés au milieu municipal;

CONSIDÉRANT la proposition #S00482 soumise par l'entreprise Carange Solutions au montant de 868,00 $ par utilisateur, plus taxes, comprenant 9 heures de formation ainsi que l'adhésion pour 3 mois à la plateforme Munia;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de retenir cette proposition afin de soutenir le personnel dans l'exercice de ses fonctions;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité des membres présents:

- **QUE** la Ville de Daveluyville accepte la proposition de Carange Solutions concernant la formation et l'adhésion à la plateforme Munia, pour un (1) utilisateur au montant de 868,00$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services soumise;
- **QUE** la trésorière soit autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt du rapport annuel 2025 sur la gestion de l'eau potable

La greffière dépose le rapport annuel 2025 sur la gestion de l'eau potable, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 9 octobre 2026. Ce rapport s'inscrit dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et vise notamment à réduire la consommation moyenne résidentielle ainsi que les fuites dans le réseau de distribution.

L'indice des fuites dans les infrastructures de la Ville est de 0,4, alors que l'objectif fixé par le MAMH est de maintenir cet indice à un niveau inférieur à 2,0.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La greffière dépose la liste des permis délivrés et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'octobre 2026, **9 permis** ont été délivrés, totalisant **137 000 $.**

2026-11-231
Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2027

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité des membres présents:

- **DE** nommer :
  - Mme Valérie Loiselle, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseillère représentant l'ancienne Municipalité de Sainte Anne-du-Sault;
  - M. Alain Raymond, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Ville de Daveluyville;
  - M. Jean-Claude Bourassa, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident situé sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

Version non-officielle

- M. Michel Côté, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident situé sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;
- M. Denis Croteau, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant commercial ou industriel;
- M. Denis Bergeron, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant agricole.

- **QUE** cette résolution soit effective immédiatement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.

2026-11-232
Nomination des membres du Comité de démolition pour l'année 2027

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 107 de la Ville de Daveluyville mentionne que le mandat d'un membre du Comité de démolition est renouvelable annuellement par le conseil municipal;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE** nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition de la Ville de Daveluyville:
  - Madame Valérie Loiselle;
  - Madame Nadia Leclerc;
  - Monsieur Sébastien Bilodeau
- **QUE** cette résolution soit effective à compter du 1er janvier 2027, jusqu'au 31 décembre 2027.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2026-11-233
Adhésion au Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Victoriaville

CONSIDÉRANT la proposition émise par Judy Provencher, technicienne comptable à la Ville de Victoriaville, le 22 octobre 2026 pour donner l'accès aux infrastructures du service des loisirs de la Ville de Victoriaville à la population de Daveluyville;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la Ville de Daveluyville adhère à l'entente du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Victoriaville permettant aux citoyens de Daveluyville d'avoir un accès illimité aux infrastructures de la Ville de Victoriaville, sans payer de frais de non-résidents. Le coût de cette entente est établi à 21 472,48 $ plus taxes pour l'année 2027. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

2026-11-234
Appui au projet régional « JE M'IMPLIQUE pour faire bouger! » de Loisir Sport Centre-du-Québec

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec est composée majoritairement (79,5 %) de petites municipalités rurales de moins de 2 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la rareté des professionnels qualifiés en loisir, le recul du bénévolat et les ressources limitées freinent le développement d'activités de proximité essentielles à la vitalité de nos milieux;

CONSIDÉRANT QUE le projet « JE M'IMPLIQUE pour faire bouger! » propose une solution innovante et structurante par la création d'une Banque régionale d'expériences visant à recenser, mobiliser et interconnecter les ressources et expertises du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les retombées visées bénéficieront directement aux municipalités, aux MRC, aux organismes locaux et aux citoyens en enrichissant l'offre de loisirs et en favorisant les saines habitudes de vie;

Version non-officielle

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville reconnaît l'importance de soutenir les initiatives régionales favorisant l'accessibilité aux loisirs et la participation citoyenne;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Daveluyville confirme son appui officiel au projet « JE M'IMPLIQUE pour faire bouger! », présenté par Loisir Sport Centre-du-Québec;
- **QUE** la Ville de Daveluyville manifeste son intérêt à collaborer au projet ou à utiliser les services de la future Banque régionale d'expériences afin de contribuer au développement et à la diversification de l'offre de loisirs sur son territoire.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2026-11-235
Ouverture hivernale de la 1ère avenue

CONSIDÉRANT QU'une portion de la 1ère Avenue ne peut être déneigée par le service des travaux publics en raison du manque d'espace pour se retourner;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Déneigement Michel Goyette;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'**octroyer le contrat de déneigement de la 1ère Avenue à Déneigement Michel Goyette pour un montant de 1 300,00 $ plus taxes pour la saison 2026-2027;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2026-11-236
Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville, durant l'année 2027 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité des membres présents:

- **QUE** la Ville de Daveluyville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2027;
- **QUE** la Ville s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- **QUE** la Ville nomme le directeur des travaux publics à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour lesdits travaux.

POLITIQUES SOCIALES

Version non-officielle

AFFAIRES NOUVELLES

2026-11-237
Appui à la demande du club de motoneige Riv-bec auprès du ministère des transports et de la mobilité durable – traverse du 2e Rang

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Riv-Bec souhaite obtenir l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de permettre la traversée du 2e Rang par les motoneigistes;

CONSIDÉRANT QUE cette modification du tracé permettrait de déplacer une portion du sentier de motoneige à l'extérieur du périmètre urbain de Daveluyville, contribuant ainsi à améliorer la sécurité et la quiétude des résidents;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche du Club de motoneige Riv-Bec fait suite aux préoccupations et aux plaintes exprimées par certains citoyens et démontre la volonté du Club d'être à l'écoute du milieu et de proposer des solutions concrètes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville reconnaît l'importance de la pratique de la motoneige comme activité récréotouristique et les retombées économiques positives qu'elle génère pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville souhaite favoriser une cohabitation harmonieuse entre les motoneigistes et les résidents, tout en soutenant le développement et le maintien du réseau de sentiers de motoneige;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents:

- **QUE** la Ville de Daveluyville appuie officiellement la demande du Club de motoneige Riv-Bec auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à autoriser la traversée du 2e Rang afin de permettre le déplacement du sentier de motoneige à l'extérieur du périmètre urbain;
- **QUE** la Ville de Daveluyville reconnaisse que cette modification constitue une solution favorable à l'amélioration de la sécurité, à la qualité de vie des citoyens et au maintien de la pratique de la motoneige sur son territoire;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au Club de motoneige Riv-Bec ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions auxquelles le maire a répondu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-11-238
Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond,** il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20 h 31.

_____	_____
Mathieu Allard	Mylène Parent
Maire	Directrice générale et assistante greffière

Version non-officielle